

Nouveau plan de circulation et de stationnement

A compter du 1^{er} juin 2013



La Ville de Roscoff change avec la mise en place le 1^{er} juin 2013 de son nouveau plan de circulation et de stationnement.

Ce nouveau plan de circulation permettra d'apaiser et de fluidifier la circulation pour une ville toujours plus agréable.

Pour les roscovites, cela va se traduire par moins de nuisances et moins de trafic de transit, plus de circulations douces et plus de sécurité pour tous, en particulier pour les piétons.

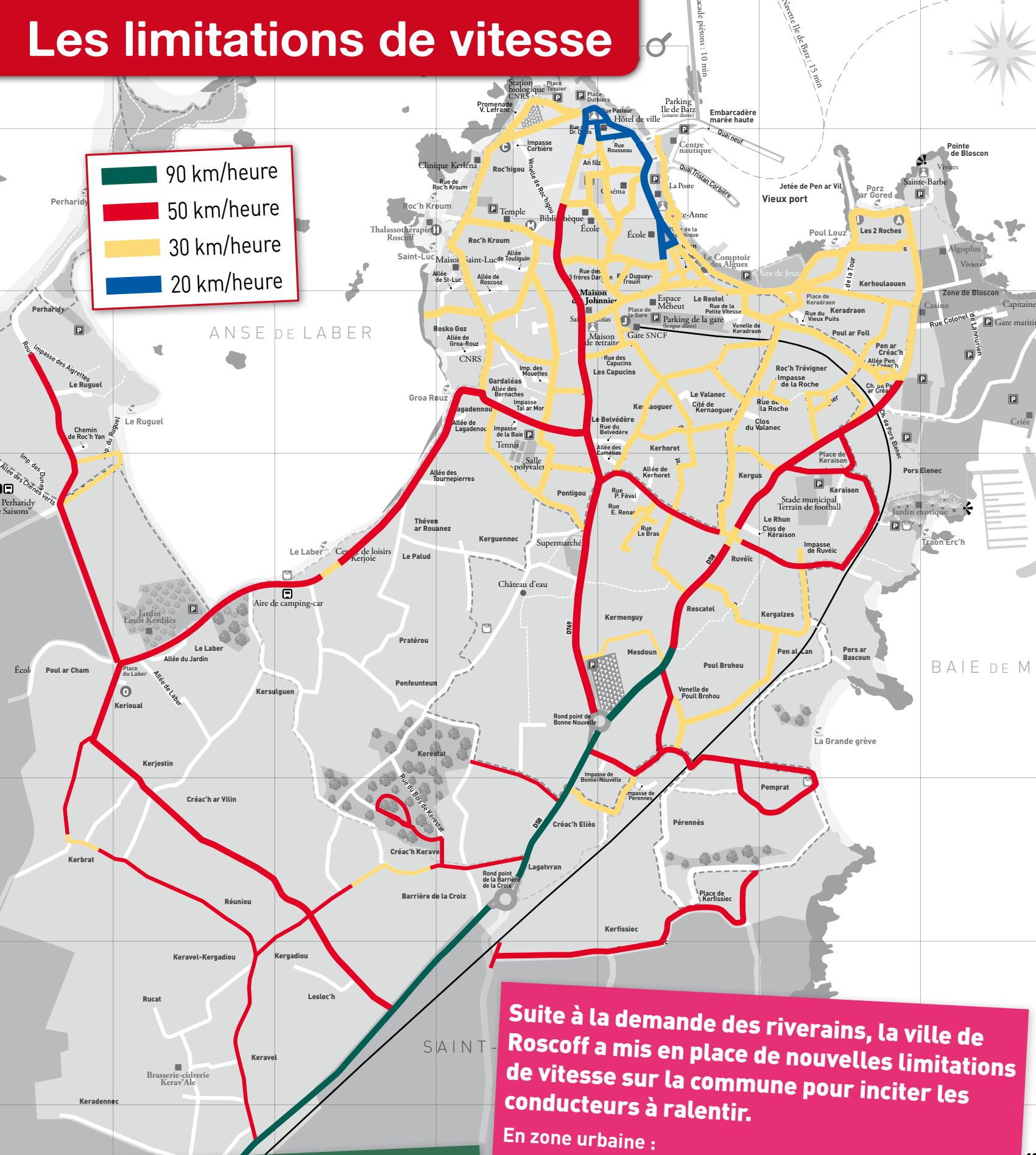
La mise en place d'un nouveau plan de circulation répond à un engagement pris par la commune dans le cadre de son agenda 21.

La concertation avec les particuliers et les professionnels a été au cœur du projet tout au long de l'élaboration de ce nouveau plan de circulation grâce à une véritable consultation citoyenne qui s'est exprimée à travers :

- de nombreuses visites de terrain,
- une exposition du nouveau plan à l'Hôtel de Ville en novembre 2012 pour connaître l'avis des habitants,
- des réunions avec les riverains des secteurs concernés,
- des réunions entre élus et professionnels de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour la faisabilité du projet.



Les limitations de vitesse



Installations de ralentisseurs

Afin d'organiser au mieux les limitations de vitesses, des moyens de ralentissement seront mis en place avant la fin de l'année.

En fonction du non-respect des limitations par les automobilistes, la ville placera ces ralentisseurs aux endroits jugés nécessaires.

Suite à la demande des riverains, la ville de Roscoff a mis en place de nouvelles limitations de vitesse sur la commune pour inciter les conducteurs à ralentir.

En zone urbaine :

- Les pénétrantes (voies rouges) ont été conservées à 50 km/h,
- Les autres accès au centre-ville sont limités à 30 km/h,
- La vitesse dans la zone de rencontre est limitée à 20 km/h.

En zone rurale :

- Les zones fortement urbanisées (secteur Poul Brohou, de la Grance Grève, chemin du Manoir de Kerestat) sont limitées à 50 km/h.

Extension de la zone de rencontre

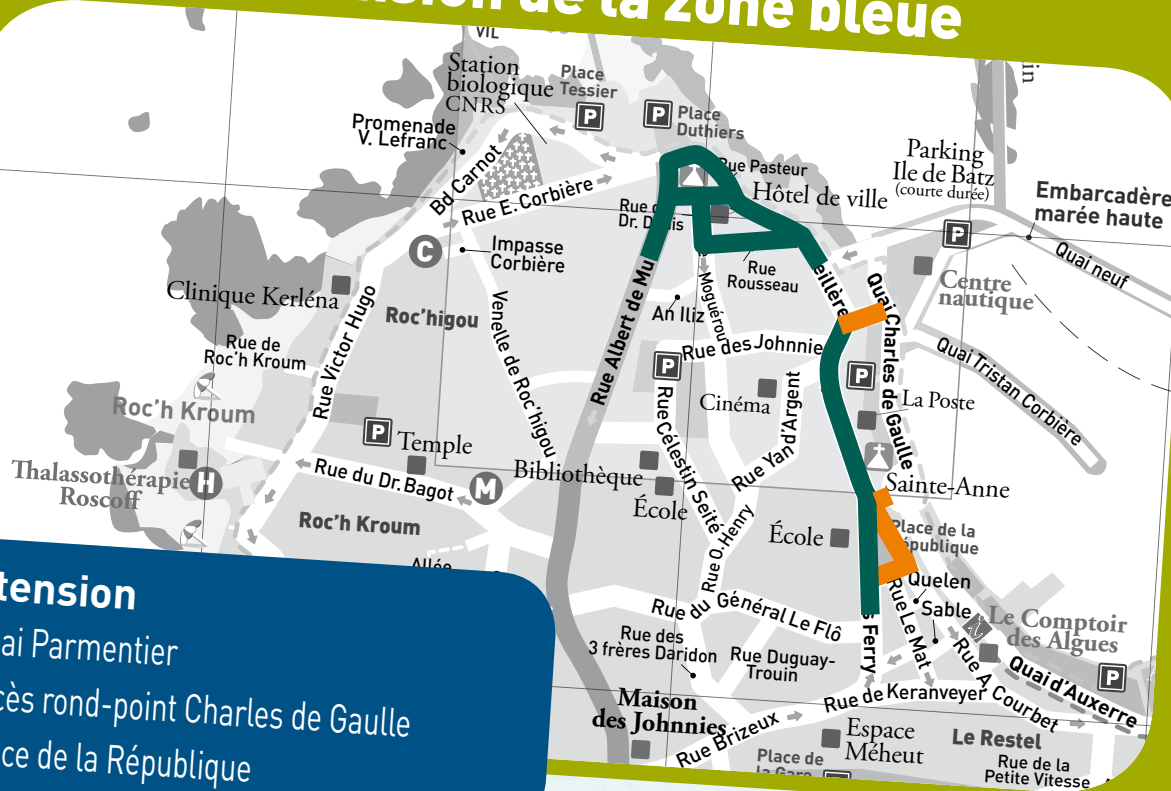


- ## Extension

- Quai Parmentier
- Place de la République

-  Zone actuelle
-  Zone piétonne
-  Extension

Extension de la zone bleue



- ## Extension

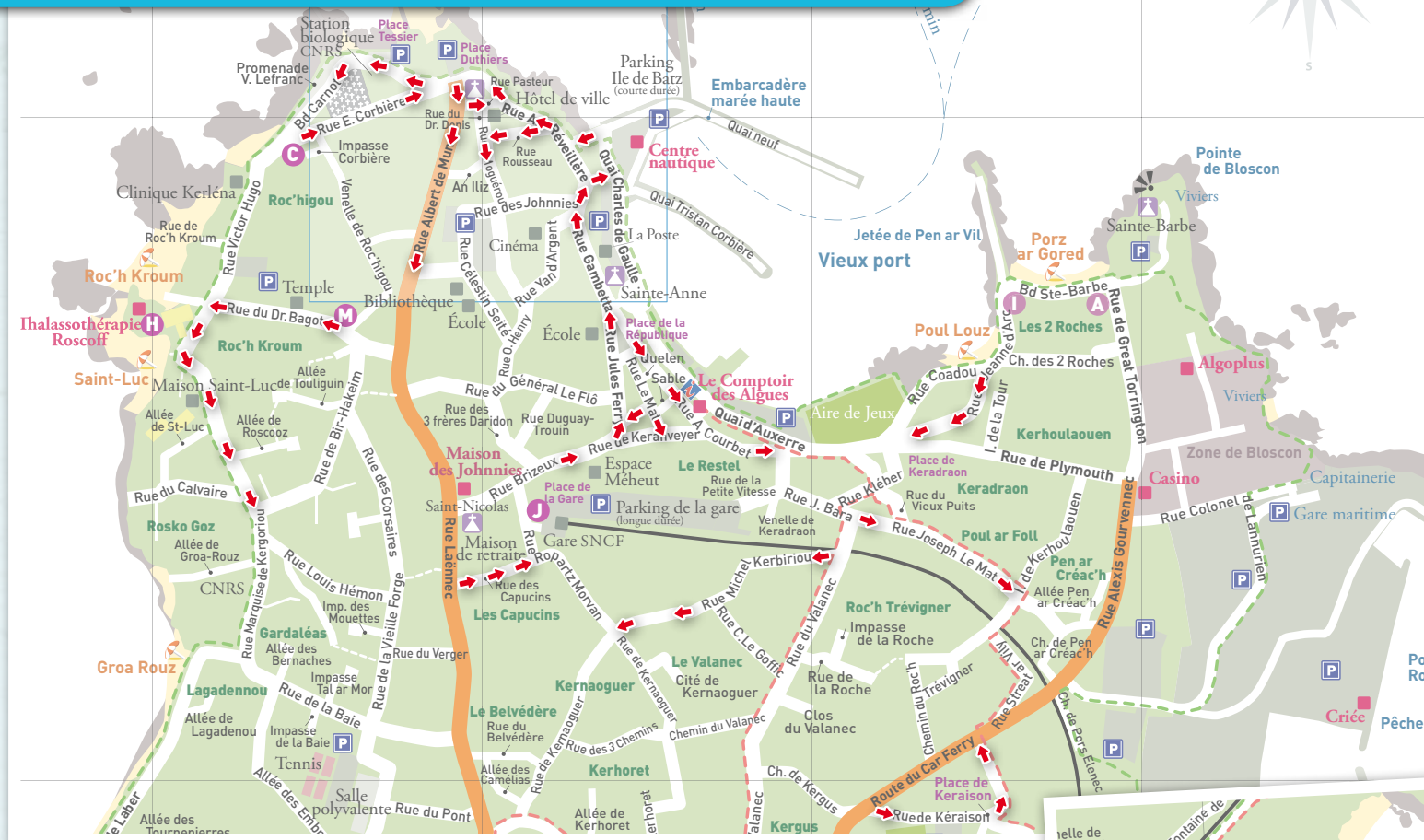
- Quai Parmentier
- accès rond-point Charles de Gaulle
- Place de la République

Pourquoi une zone bleue?

L'instauration d'une zone bleue augmenté la rotation des véhicules en conservant la gratuité du stationnement pour une meilleure accessibilité du centre-ville. Celle-ci est effective toute l'année 7 jours sur 7, de 9h à 18h. Le stationnement est limité à 1h30, sauf indications plus restrictives (1h ou 15mn). Il est nécessaire d'apposer derrière votre pare-brise le disque bleu en mentionnant votre heure d'arrivée.

La Ville de Roscoff met à votre disposition le disque bleu européen en mairie ainsi que dans les commerces, gratuitement et dans la limite des stocks disponibles.

De nouveaux sens uniques



Rappel des zones et durées de stationnement

- **Zone bleue** : toute l'année 7 jours sur 7, de 9h00 à 18h00
Limité à 1h30, sauf indications plus restrictives (1h ou 15mn)
Où ? rue Jules Ferry, rue Gambetta, rue Pasteur, rue Armand Rousseau, rue Amiral Réveillère, partie rue Albert De Mun, place Lacaze Duthiers, place de la République, quai Parmentier et accès au rond-point Charles de Gaulle.
- **Zones horodateurs payantes** : du 16 juin au 15 septembre de 9h à 12h et de 14h à 20h (sauf dimanche et jours fériés).
Où ? Parking de la poste, partie du quai d'auxerre, du quai Charles de Gaulles et du quai neuf.
- **Zone horodateur gratuite** : du 16 juin au 15 septembre, tous les jours, durée limitée à 24h00
Où ? Parking Célestin Séité, ticket obligatoire (161 places).
- **Stationnement normal** : 7 jours consécutifs au même endroit.
- **Stationnement longue durée** : uniquement sur le parking de la gare (142 places).



Les liaisons douces

Une liaison douce est un cheminement dédié aux modes de transports «doux» comme le vélo, la marche à pied... Elle emprunte des itinéraires peu utilisés par les véhicules motorisés dans le but d'assurer la sécurité des usagers. La commune travaille sur la création de liaisons douces pour rejoindre :

- Perharidy et l'Est de Santec au centre de Roscoff
- Perharidy et l'Est de Santec à Saint Pol de Léon
- Perharidy et l'Est de Santec au port de Blocon
- Le centre-ville et le vieux port au port de Blocon

